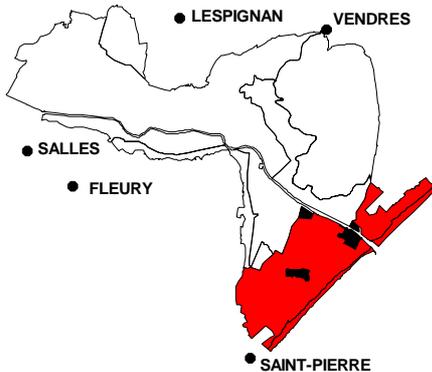


DOCOB BASSE PLAINE DE L'AUDE

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code CORINE	16.223
Syntaxon	<i>Crucianellion maritimae</i>
Code Natura 2000	2210
Prioritaire	non
Déterminant ZNIEFF	oui
Fréquence en L-R	assez rare (littoral)
Fréquence dans le site	rare



DUNES FIXEES DU LITTORAL MEDITERRANEEN



GENERALITES

Description

Ce groupement est principalement constitué de petits sous-arbrisseaux atteignant 30 à 40 cm, tels que la Crucianelle maritime, l'Immortelle des Iles d'Hyères, la Germandrée des dunes ou l'Armoise glutineuse. Le recouvrement est généralement faible laissant apparaître de grandes plages de sable nu.

Ecologie

Ce type de végétation occupe les dunes fixées de la zone arrière-dunaire. Le substrat sableux est moins perméable que celui des dunes mobiles par la présence d'un peu d'humus dans les couches supérieures.

Intérêt

Cet habitat est très rare en Languedoc-Roussillon. Les surfaces qu'il occupait ont très fortement régressé du fait de la plantation intensive de Pins sur le littoral et l'urbanisation. Cet habitat protège plusieurs espèces végétales d'intérêt patrimonial.

BASSE PLAINE DE L'AUDE

Localisation

Etang et lido de Pissevaches, Palazy et Lido de Palazy

superficie [ha]

4,5 ha

Etat de conservation : assez mauvais

Cortège végétal typique de l'habitat

<i>Anthemis maritima</i>	Anthémis maritime
<i>Artemisia campestris</i> ssp. <i>glutinosa</i>	Armoise glutineuse
<i>Crucianella maritima</i>	Crucianelle maritime
<i>Helichrysum stoechas</i>	Immortelles des Iles d'Hyères
<i>Pancratium maritimum</i>	Lys de mer
<i>Teucrium dunense</i>	Germandrée des dunes

Espèces d'intérêt patrimonial

<i>Crucianella maritima</i>	Crucianelle maritime (DZ)
<i>Limoniastrum monopetalum</i>	Grand Statice (PN, DZ)
<i>Pancratium maritimum</i>	Lys de mer (DZ)
<i>Pseudorhiza pumila</i>	Fausse-girouille des sables (PN/DZ, non revue)
<i>Teucrium dunense</i>	Germandrée des dunes (RZ)

Espèces envahissantes

<i>Elaeagnus angustifolia</i>	Olivier de Bohême
<i>Yucca</i> sp.	Yucca

Principes de gestion

- canaliser la fréquentation dans les dunes (pose de ganivelles...)
- proscrire toute forme de plantation de ligneux (notamment Olivier de Bohême et Pin pignon)